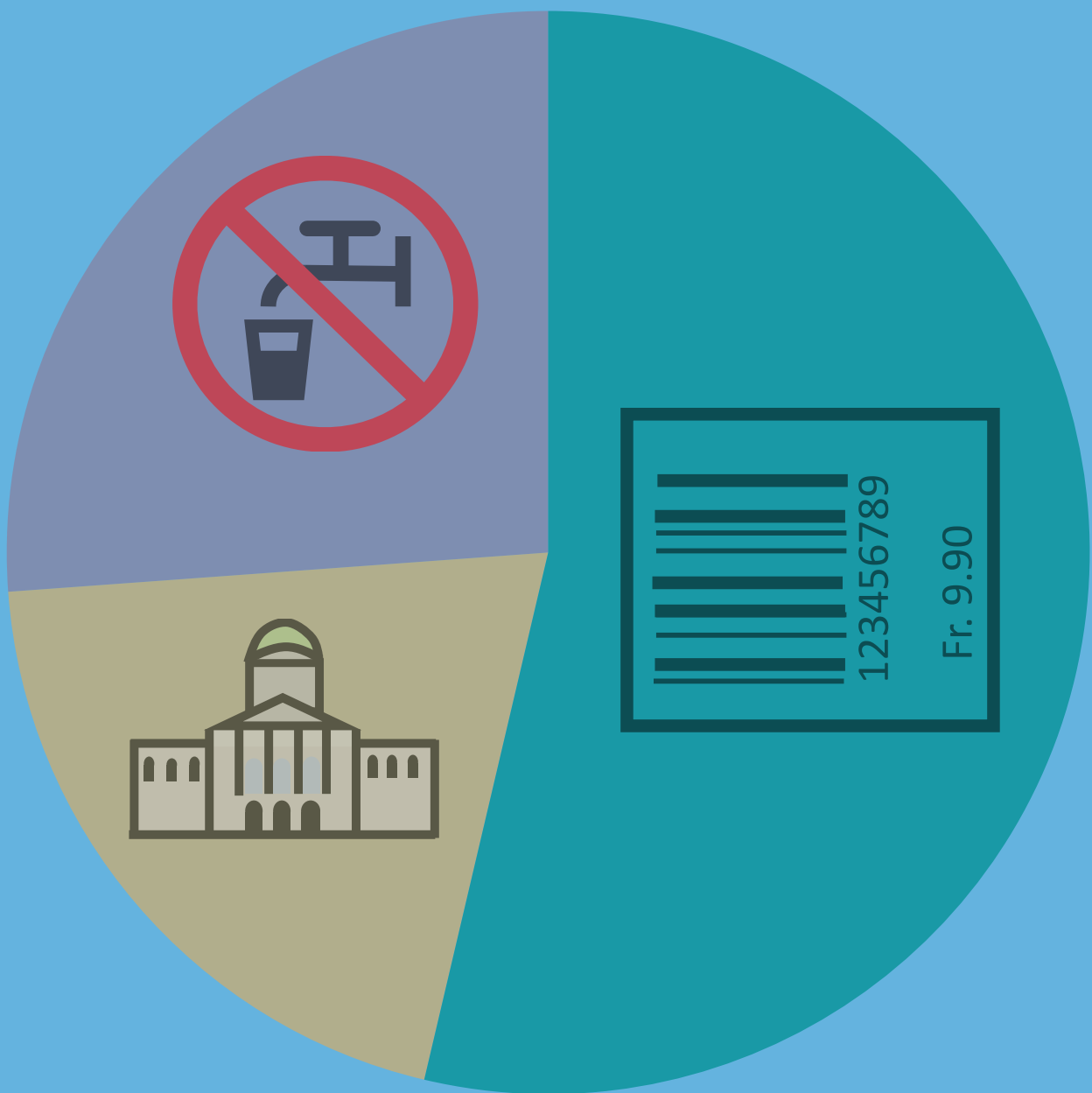


Coût et financement de l'agriculture

2018



Septembre 2020

Impressum

Coût et financement de l'agriculture

(Chiffres 2018)

Éditeur : Vision Agriculture, Oberwil-Lieli

Texte : Felix Schläpfer, Kalaidos Fachhochschule Schweiz (Kalaidos FH)

Redaction : Felix Schläpfer, Christian Fichter (Kalaidos FH)

Traduction en français : Henri-Daniel Wibaut

Lectorat : Pascal Scheiwiller

Mise en page et graphiques : Vision Agriculture

Informations complémentaires : Vision Agriculture, bureau, www.visionlandwirtschaft.ch

Groupe d'accompagnement :

Andreas Bosshard

Markus Jenny

Peter Maly

Hans-Rudolf Sommer

Marianne Winzeler

Image de couverture: Financement de la production alimentaire (produits bruts) en 2018: Part des consommateurs (vert), des contribuables (jaune) et de la collectivité (rouge)

© Vision Landwirtschaft, 2020

Coût et financement de l'agriculture

Principaux résultats, chiffres 2018

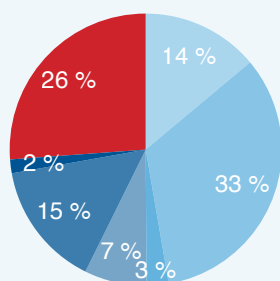
15,9 mrds de francs Coût total

13,7 mrds de fr. Production alimentaire
1,0 mrd de fr. Prestations d'intérêt public
1,1 mrd de fr. Autre production

(chiffres arrondis)

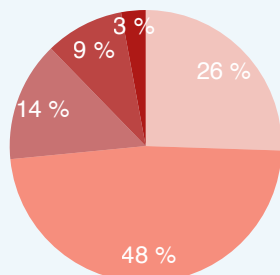
Origine du coût des denrées alimentaires...

... et prise en charge.



Total :
13,7 milliards de francs

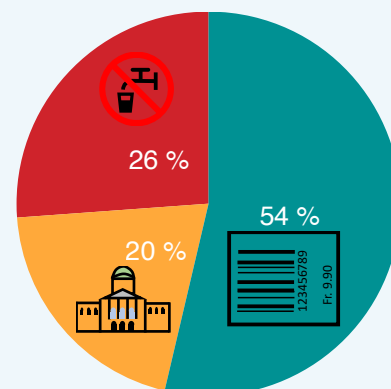
- Infrastructure (bâtiments, machines etc.) 1,9
- Intrants (fourrage, énergie, vétérinaire etc.) 4,6
- Fermages et intérêts 0,4
- Salaires 1,0
- Indemnisation familles d'exploitants 2,0
- Coûts des pouvoirs publics 0,2
- Coût écologique et médical (coûts externes) 3,6



Coût écologique et médical (coûts externes)

Total : 3,6 milliards de francs

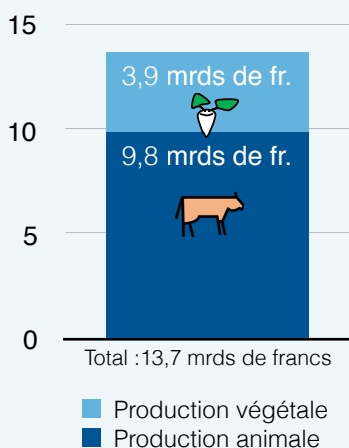
- Émissions de gaz à effet de serre 0,9
- Émissions d'ammoniac 1,7
- Pesticides 0,5
- Émissions de nitrate 0,3
- Bien-être animal 0,1



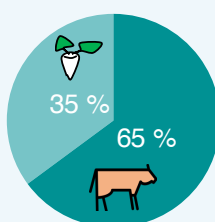
Total :
13,7 milliards de francs

- Consommateurs 7,4 mrds de fr.
- Contribuables 2,8 mrds de fr.
- Collectivité 3,6 mrds de fr.

Coût de la production végétale et de la production animale



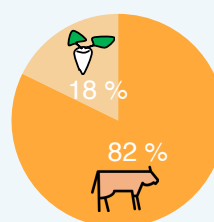
Coût pour les consommateurs



Total : 7,4 mrds de fr.

- P. animale 4,8
- P. végétale 2,6

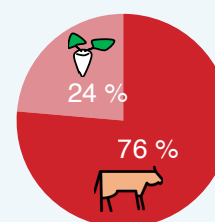
Coût pour les contribuables



Total : 2,8 mrds de fr.

- P. animale 2,3
- P. végétale 0,5

Coût pour la collectivité



Total : 3,6 mrds de fr.

- P. animale 2,7
- P. végétale 0,8

(chiffres arrondis)

Coût et financement de l'agriculture

Sommaire

Glossaire	6
1 Introduction	7
1.1 Importance	7
1.2 Questions directrices	7
1.3 Structure	7
2 Bases	8
2.1 Objet et délimitation	8
2.2 Structure de la production	9
2.3 Coûts et prise en charge	10
2.4 Sources des données	10
3 Ensemble de l'agriculture	11
3.1 Coût	11
3.2 Financement	11
4 Production alimentaire	12
4.1 Coût	12
4.2 Financement	12
5 Coût pour les contribuables	15
5.1 Coût des mesures destinées à éviter les atteintes à l'environnement	15
5.2 Autres contributions à la production alimentaire	16
6 Coût pour la collectivité	17
6.1 Parts des causes de coûts par rapport aux coûts totaux	18
6.2 Secteurs relatifs aux gaz à effet de serre et à l'ammoniac	18
7 Produits transformés	19
8 Ensemble de l'alimentation	20
8.1 Intégration des importations	20
8.2 Transport, traitement et conditionnement	21
9 Prestations d'intérêt public	22
Bibliographie	23

Glossaire

Bénéfices externes (= externalités positives, effets externes positifs) : Incidences positives de l'agriculture sur la collectivité, survenues en tant qu'effets secondaires inintentionnels de la production, pour lesquelles aucun versement n'est accordé à l'agriculture par les pouvoirs publics. Encadré chap. 2.1

Biens commerciaux : Marchandises et services négociés sur le marché (par opposition aux prestations d'intérêt public).

Collectivité : Personnes qui, indépendamment de leur consommation individuelle ou de leur rôle en tant que contribuables, sont affectées par les incidences de l'agriculture suisse.

Consommateurs : Personnes consommant des biens commerciaux produits par l'agriculture suisse. Pour des raisons de lisibilité, le texte n'utilise que la forme masculine.

Contribuables : Ensemble des personnes physiques ou juridiques contribuant, par le paiement d'impôts directs ou indirects (tels que la TVA), au financement des dépenses de la Confédération pour l'agriculture et l'alimentation.

Coût : Le terme englobe également le coût matériel et immatériel des incidences de l'agriculture non liées à des flux monétaires (répercussions de nuisances affectant des personnes, p. ex.).

Coût des mesures antipollution : Coût des mesures destinées à éviter les effets indésirables produits par l'agriculture sur l'environnement, la santé et le bien-être des animaux. Encadré chap. 6

Coûts externes (= externalités négatives, effets externes négatifs) : Incidences négatives de l'agriculture sur la collectivité, survenues en tant qu'effets secondaires inintentionnels de la production.

Payeur : Personnes physiques ou juridiques prenant en charge les coûts.

Prestations d'intérêt public : Prestations de l'agriculture à la collectivité, dépassant le cadre des bénéfices externes, que fournissent les exploitations performantes à des prix de marché donnés, sans subventions (ou que pourraient fournir, dans la mesure où les erreurs d'incitation de la politique agricole les en empêchent actuellement). Encadré chap. 9

Principe du pollueur-payeur : Principe de causalité, selon lequel le pollueur doit assumer les conséquences de ses actes. Par rapport aux coûts, équivaut à la réalité des coûts.

Production animale : Production de denrées alimentaires animales destinées à l'être humain, ainsi que production de fourrage pour les animaux.

Production végétale : Production de denrées alimentaires végétales destinées à l'être humain.

Produits phytosanitaires : Substances destinées à protéger les plantes contre les ravageurs recensés dans les indicateurs agro-environnementaux de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG).

Réalité des coûts : Répartition des coûts entre les payeurs en fonction du principe de pollueur-payeur.

1 Introduction

La publication « Coût et financement de l'agriculture » met en évidence le niveau des coûts de l'agriculture en Suisse, leur ventilation et leur prise en charge.

1.1 Importance

En Suisse, l'agriculture a fortement évolué au cours des dernières décennies. La production de denrées alimentaires s'est considérablement accrue, grâce à la mécanisation grandissante et aux importations d'énergie, de fertilisants, de pesticides et de fourrage. Cependant, les incidences nocives de l'agriculture sur l'environnement ont également augmenté parallèlement à la production. Les polluants agricoles mettent en péril la santé et le climat, et les terres cultivées sont devenues des paysages ruraux dans lesquels de nombreuses espèces animales et végétales ont disparu.

À l'instar de la politique relative au climat, il convient de se demander aujourd'hui de plus en plus, par rapport à la politique agricole, s'il est juste que les coûts occasionnés par la pollution de l'environnement soient assumés par l'État et la collectivité. Le débat doit se fonder sur des chiffres qui renseignent sur le financement des denrées alimentaires. Quelle part de quelles denrées alimentaires est prise en charge par les consommateurs, à combien s'élèvent les contributions de l'État (c'est-à-dire des contribuables) et quels coûts sont assumés par la collectivité (les personnes concernées par les nuisances environnementales) ?

1.2 Questions directrices

La présente publication s'interroge sur les coûts totaux de l'agriculture en Suisse, y compris les coûts environnementaux, et leur ventilation entre les différents payeurs :

– à combien s'élèvent les coûts ?

Pour répondre à ces questions, il faut tenir compte non seulement des coûts de l'agriculture en machine, moyens de production, salaires etc., mais aussi des coûts écologiques et médicaux de la production alimentaire et le coût des prestations d'intérêt public. Ne sont pas pris en considération d'autres coûts directs et indirects pour les consommateurs et les contribuables. En font partie les coûts liés à la protection frontalière (droits de douane et contingents) ou les coûts résultant d'exonérations fiscales

pour l'agriculture, tels que les remboursements de l'impôt sur les huiles minérales d'un montant annuel de quelque 60 millions de francs ou les dérogations pour l'agriculture en ce qui concerne la redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP).

– D'où proviennent ces coûts ?

Les coûts totaux sont ventilés entre l'infrastructure et les machines, les moyens de production tels que le fourrage et l'énergie, les salaires payés, l'indemnisation des familles d'exploitants ainsi que divers coûts environnementaux. Les coûts sont ensuite ventilés en fonction des domaines (production alimentaire et prestations d'intérêt public), des secteurs de production (production animale et production végétale) et de divers produits bruts comme le lait, la volaille, les céréales et les légumes.

– Qui supporte les coûts ?

Les coûts de la production alimentaire, des différents secteurs de production et des principaux produits bruts sont ventilés par catégorie de payeurs. Une distinction est faite entre le consommateur, les pouvoirs publics (contribuables) et la collectivité. Le document met donc en évidence la part des coûts imputés aux consommateurs, la part prise en charge par les contribuables et la part des coûts écologiques et médicaux supportés par la société dans son ensemble, par exemple sous la forme d'une diminution de la qualité de l'eau potable.

1.3 Structure

Le chapitre qui suit explique l'objet de la statistique, les catégories de production et de coûts utilisées ainsi que les bases de données. Le tableau 1.1. ci-dessous explique la structure des chapitres de résultats. La méthodologie de la collecte des données et des calculs est décrite dans un document séparé (VL 2020).

La démarche et la présentation s'inspirent de la publication « Coûts et financement des transports » de l'Office fédéral de la statistique (OFS 2019).

Tableau 1.1. Structure des chapitres de résultats.

Payeurs	Secteur de production	Ensemble de l'agriculture	Production alimentaire	Ensemble de l'alimentation	Prestations pour la collectivité
Ensemble des payeurs		Chap. 3	Chap. 4, 7	Chap. 8	
Contribuables			Chap. 5		Chap. 9
Collectivité			Chap. 6		

2 Bases

Le calcul du coût de l'agriculture suisse correspond à un calcul des coûts complets de la production agricole de biens commerciaux et d'autres prestations. Il englobe les coûts occasionnés dans les exploitations agricoles, chez les contribuables et dans la collectivité. La production est ventilée par secteur de production et produits bruts. L'étude présente en complément le coût des produits transformés, de l'alimentation générale (importations comprises) et des prestations d'intérêt public.

2.1 Objet et délimitation

Coût de l'agriculture

Par rapport aux statistiques disponibles relatives à l'agriculture, notamment les comptes économiques de l'agriculture (CEA) établis par l'Office fédéral de la statistique (OFS), les présents calculs se fondent sur une conception globale des coûts. Ils englobent les coûts économiques de l'agriculture d'un point de vue domestique. En font également partie, outre les coûts de production généralement pris en compte, les coûts occasionnés pour les pouvoirs publics et les coûts écologiques causés au détriment de la collectivité (coûts externes). La perspective domestique implique que les coûts économiques liés à la protection des frontières (droits de douane et contingents) ne sont pas pris en considération.

Secteurs de production

La présentation a pour objet la production alimentaire et la production de prestations destinées à la collectivité (prestations d'intérêt public). Les secteurs appartenant également à l'agriculture tels que les « activités accessoires non agricoles » (agrotourisme, p. ex.) et l'horticulture sont seulement inclus dans la présentation des coûts totaux mais ne sont pas traités par ailleurs.

Perspective sectorielle de la production

Sont mis en évidence le coût et le financement des produits et des prestations vendus à des secteurs extérieurs à l'agriculture. La culture fourragère destinée à la production animale est donc affectée à la production animale. Il en résulte une diminution du volume de production végétale par rapport aux statistiques de la Confédération. En raison de la perspective sectorielle, les prestations agricoles fournies pour d'autres entités agricoles ne sont pas présentées comme une contribution propre à la production globale.

Coûts externes et bénéfices externes de l'agriculture

Les coûts externes de l'agriculture sont les incidences négatives de l'agriculture pour la collectivité, occasionnées au titre d'effets secondaires inintentionnels de la production. Si les auteurs des coûts externes doivent les prendre en charge, ces coûts seront internalisés. Les pollueurs supporteront alors non seulement les coûts privés mais aussi l'ensemble des coûts de production occasionnés.

Les bénéfices externes, ou effets externes positifs, correspondent aux incidences positives de l'agriculture pour la collectivité, occasionnées au titre d'effets secondaires inintentionnels de la production. Les bénéfices externes de l'agriculture, qui lui imposent des coûts supplémentaires, sont aujourd'hui en grande partie indemnisés par l'État sous la forme de paiements directs. Exemple : le maintien d'un paysage ouvert sur les terrains en pente, qui bénéficie d'une contribution pour terrain en pente. Les effets positifs externes sont ainsi internalisés, et ne sont donc plus des effets externes mais des prestations d'intérêt public de l'agriculture (cf. prestations d'intérêt public, dans le glossaire).

Évaluation des coûts externes

En ce qui concerne les répercussions de l'agriculture sur l'environnement et la santé, il n'existe aucun prix de marché susceptible de servir à leur évaluation. Ces incidences sont évaluées au prix payé actuellement par les pouvoirs publics pour éviter les préjudices (base d'estimation du coût des mesures antipollution, cf. encadré chap. 6).

Période de statistiques

Les chiffres se réfèrent au coût occasionné dans une année calendaire. L'année de référence est 2018. Lorsque les données requises n'étaient pas disponibles au moment du calcul, le rapport s'est fondé sur les données de l'année précédente.

2.2 Structure de la production

Catégories de production

Les catégories de production s'inspirent, dans la mesure du possible, de celles des statistiques de la Confédération. Une distinction est faite entre les secteurs de production des biens commerciaux et des prestations d'intérêt public de l'agriculture (tableau 2.1). La production animale englobe également la culture fourragère. La catégorie « production végétale » est utilisée pour la fabrication de produits bruts destinés à la consommation humaine.

Prestations d'intérêt public

On entend par prestations d'intérêt public les prestations fournies par l'agriculture à la collectivité dépassant le cadre des bénéfices externes, que fournissent ou pourraient fournir les exploitations performantes à titre d'effet secondaire pour le marché sans contributions ou subventions particulières. Les différentes prestations d'intérêt public sont ventilées et expliquées au chapitre 9 (encadré page 21).

Tableau 2.1. Domaines, secteurs de production et catégories de produits

Domaine	Secteur de production	Catégorie de produits (produits bruts)
Biens commerciaux	Production animale ^a	- Lait - Bovins (viande de bœuf et de veau) - Porcins (viande de porc) - Ovins (viande de mouton) - Caprins (viande de chèvre) - Chevaux (viande de cheval) - Volaille de chair (viande de volaille) - Poules pondeuses (œufs) - Autres animaux
	Production végétale	- Céréales - Pommes de terre - Betterave à sucre - Oléagineux - Légumes - Fruits de table - Fruits à cidre et à distiller - Raisins
	Activités accessoires non agricoles ^b et horticulture	(Aucune subdivision)
Prestations d'intérêt public	Prestations d'intérêt public de l'agriculture	- Prestations écologiques et autres (écologie, paysages etc.) - Sécurité d'approvisionnement

^a y compris culture fourragère. ^b Parmi les « activités secondaires non agricoles (inséparables) » selon l'OFS (2018) figurent le « traitement des produits agricoles » et les « autres activités secondaires non séparables » (telles que l'agrotourisme). L'horticulture englobe les « pépinières », les « fleurs et sapins de Noël » ainsi que les « plantations ».

Tableau 2.2. Ventilation des prestations et coûts agricoles

Ventilation	Importance	Formes
Catégorie exploitations	Indique ce que le coût implique pour les exploitations	<ul style="list-style-type: none"> - Infrastructure (bâtiments, machines, installations) - Intrants (fourrage, énergie etc.) - Salaires - Taux d'intérêt et fermages - Indemnisation pour le travail et le capital des familles d'exploitants
Catégorie contribuables	Indique ce que le coût implique pour les contribuables	<ul style="list-style-type: none"> - Coût des mesures destinées à éviter les préjudices (au sens large) pour l'homme, l'environnement et les animaux de rente - Autres soutiens de la production (y compris dépenses en administration, recherche et conseils, mais hors contributions pour les prestations d'intérêt public) - Coût de la fourniture de prestations d'intérêt public (par les exploitations et l'État)
Catégorie environnement et santé	Indique ce que les coûts (externes) impliquent pour l'environnement et la santé	Coûts (externes) : <ul style="list-style-type: none"> - Pesticides - émissions d'ammoniac - émissions de nitrate - émissions de gaz à effet de serre - élevage
Payeurs	Indique qui supporte les coûts (après prise en compte des prestations de transfert)	<ul style="list-style-type: none"> - Consommateurs - Contribuables - Collectivité

2.3 Coûts et prise en charge

Les coûts sont ventilés à différents niveaux (tableau 2.2). Les coûts pour les exploitations englobent les coûts en infrastructure, intrants, salaires, taux d'intérêt et fermages ainsi que l'indemnisation des dépenses en travail et en capital des familles d'exploitants. Les coûts pour les contribuables comprennent les coûts liés aux programmes de mesures destinées à éviter les préjudices pour l'homme, les animaux de rente et l'environnement, les contributions aux prestations d'intérêt public et les autres subventions (hors celles liées aux prestations d'intérêt public). Les coûts pour la collectivité prennent en considération les coûts occasionnés par les pesticides, l'ammoniac, le nitrate, les gaz à effet de serre et l'élevage (souffrance des animaux).

En ce qui concerne les payeurs, une distinction est faite entre les consommateurs, les contribuables et la collectivité. La collectivité englobe toutes les personnes affectées par les préjudices portés à l'être humain, aux animaux ou à l'environnement.

2.4 Sources des données

Les présentes statistiques sont un calcul modélisé sur la base des statistiques de la Confédération et diverses études et fédérations. Le tableau 2.3. présente les principales sources de données. Un descriptif détaillé des sources utilisées figure dans un rapport méthodologique séparé (VL 2020).

Tableau 2.3. Principales sources de données de la statistique

Type de coûts	Coûts totaux	Ventilation
Coûts exploitations	Comptes économiques agricoles de l'Office fédéral de la statistique (OFS)	Rapport agricole de l'OFAG (prix à la production)
Coûts pouvoirs publics	Rapport agricole de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG)	Rapport agricole de l'OFAG, statistique Agristat de l'Union suisse des paysans (USP)
Coûts collectivité	Étude sur le coût et l'efficacité des mesures antipollution (Agroscope et autres)	Rapport agricole de l'OFAG (indicateurs agroenvironnementaux)

3 Ensemble de l'agriculture

Le coût total de l'agriculture s'est élevé en 2018 à 15,9 milliards de francs. 87% de ce montant, soit la part de loin la plus importante, est imputable à la production de denrées alimentaires. Le financement de l'agriculture s'est effectué à 53% au travers du prix des produits. Les autres coûts ont été pris en charge par les contribuables (24%) et la collectivité (23%).

3.1 Coût

Le coût total de l'agriculture s'est élevé à 15,9 milliards de francs en 2018, ce qui correspondait à environ 2000 francs par personne ou 4000 francs par ménage.

La part la plus importante de ce coût (86%) était imputable à la production de denrées alimentaires (fig. A 3.1), dont le coût a atteint 13,718 milliards de francs. Les coûts des activités accessoires non agricoles (agrotourisme, p. ex.) et de l'horticulture (plantes ornementales et pépinières) se sont élevés à 1,127 milliard de francs suisses (7 %). Avec 1,043 milliard de francs suisses, les prestations d'intérêt public, c'est-à-dire les services écologiques et autres au profit de la société représentaient également qu'une faible proportion des coûts totaux (7 %).

La figure 3.2 montre comment divers coûts opérationnels et autres contribuent aux coûts totaux. Les coûts agricoles englobaient l'infrastructure (13%), les intrants (31%), les salaires (8%) et l'indemnisation du travail des familles d'exploitants (21%). Le coût écologique et médical représentait environ un cinquième du coût total (23%). Les dépenses totales de la Confédération pour l'agriculture (administration, recherche et conseils) s'élevaient à 1% du coût total.

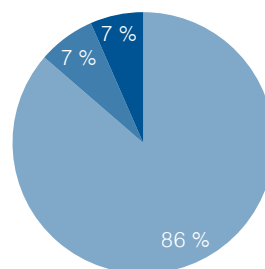
3.2 Financement

Le coût total de l'agriculture doit finalement être pris en charge par quelqu'un. La distinction est faite entre les payeurs suivants : (a) les consommateurs, qui s'approvisionnent en denrées alimentaires ou en prestations de l'agriculture, (b) les contribuables, qui financent les contributions de la Confédération à l'agriculture et (c) la collectivité, qui assume les atteintes à l'environnement de l'agriculture. Cette dernière catégorie comporte, par exemple, le coût d'assainissement de l'eau potable en cas de charge excessive en pesticides, mais aussi les pertes de qualité d'eau potable qui n'entraînent pas d'assainissement.

La plus grande partie du coût de l'agriculture (53%) est prise en charge, comme prévu, par les consommateurs. Mais les contribuables (24%) et la collectivité (23%) – indépendamment de la consommation – supportent chacun pour près d'un quart du coût de la production alimentaire (A 3.3).

Coût de l'agriculture par secteur de production, 2018

A 3.1



Total: 15,9 milliards de francs

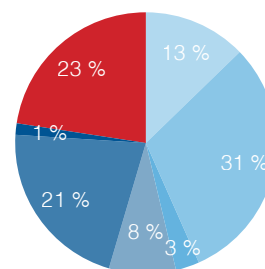
- Production alimentaire ; 13,7 mrds de fr.
- Horticulture et activités accessoires ; 1,1 mrd de fr.
- Prestations d'intérêt public ; 1,0 mrd de fr. (chiffres arrondis)

Source: VL - Coût et financement de l'agriculture

© VL 2020

Coût de l'agriculture par catégorie de coûts, 2018

A 3.2



Total: 15,9 milliards de francs

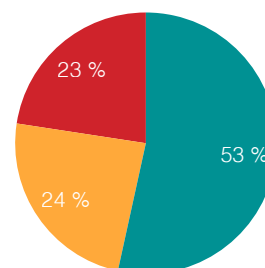
- Infrastructure (bâtiments, machines, etc.) ; 2,0 mrds de fr.
- Intrants (fourrage, énergie, vétérinaire etc.) ; 4,9 mrds de fr.
- Fermages et intérêts ; 0,5 mrd de fr.
- Salaires ; 1,3 mrd de fr.
- Indemnisation des familles d'exploitants ; 3,4 mrds de fr.
- Coûts des pouvoirs publics (administration, etc.) ; 0,2 mrd de fr.
- Coût écologique et médical (coûts externes) ; 3,6 mrds de fr.

Source: VL - Coût et financement de l'agriculture

© VL 2020

Coût de l'agriculture par payeur, 2018

A 3.3



Total: 15,9 milliards de francs

- Consommateurs ; 8,5 mrds de fr.
- Contribuables ; 3,8 mrds de fr.
- Collectivité ; 3,6 Mrd. Fr.

Source: VL - Coût et financement de l'agriculture

© VL 2020

4 Production alimentaire

En 2018, la production alimentaire a coûté au total 13,7 milliards de francs. 71% de ce montant est imputable à la production d'aliments d'origine animale. Parmi les produits bruts, le lait et la viande bovine représentent les coûts les plus élevés (4 milliards de francs chacun). Alors que les consommateurs financent environ trois quarts du coût de la production d'origine végétale, il ne supporte qu'environ la moitié de la production animale ; l'autre moitié est prise en charge par les contribuables et la collectivité.

4.1 Coût

Tout comme l'ensemble de l'agriculture, le coût de la production alimentaire peut être ventilé entre les infrastructures, les intrants et d'autres domaines (A 4.1). Les intrants (33%) et le coût écologique (26%) ont constitué les coûts les plus élevés en 2018, suivis par l'indemnisation du travail des familles d'exploitants (15%) et les dépenses en bâtiments, machines et installations (14%).

La production animale, y compris la production fourragère, a occasionné en 2018 plus des deux tiers du coût total de la production alimentaire (71%) et la production végétale, 29% (A 4.2).

4.2 Financement

Avec 7,4 milliards de francs, les consommateurs ont supporté 54% du coût total de la production alimentaire (A 4.3). 2,8 milliards de francs (20%) ont été pris en charge par les contribuables et 3,6 milliards de francs (26%), par la collectivité, qui supporte le coût écologique et médical.

Financement de la production animale et végétale

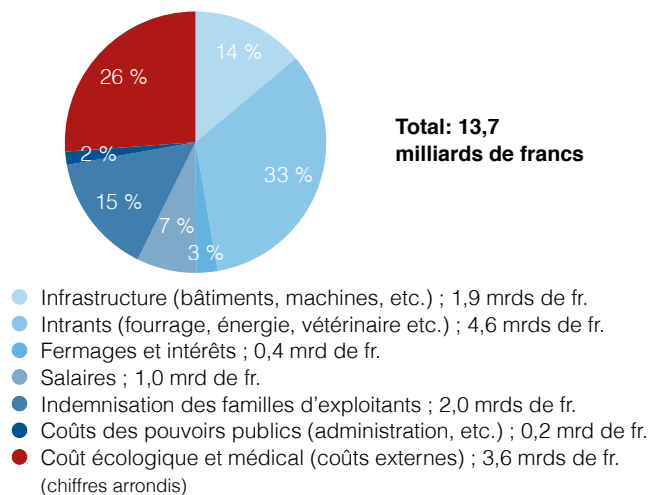
La production d'aliments d'origine animale a coûté en 2018 9,8 milliards de francs. Les consommateurs en ont supporté une bonne moitié, 4,8 milliards (49%) (A 4.4). Les autres coûts se répartissent entre les contribuables (23%) et la collectivité (28%).

La production d'aliments d'origine végétale a coûté 3,9 milliards de francs. Les consommateurs ont pris en 66%, les contribuables 12% et la collectivité 22%.

Plus de quatre cinquièmes des 2,8 milliards de francs en contributions des contribuables (82%) ont été versés à la production animale et seulement 18%, à la production végétale. 76% des coûts pris en charge par la collectivité ont été occasionnés par la production animale et 24%, par la production végétale.

Coût de la production alimentaire par catégorie de coûts, 2018

A 4.1

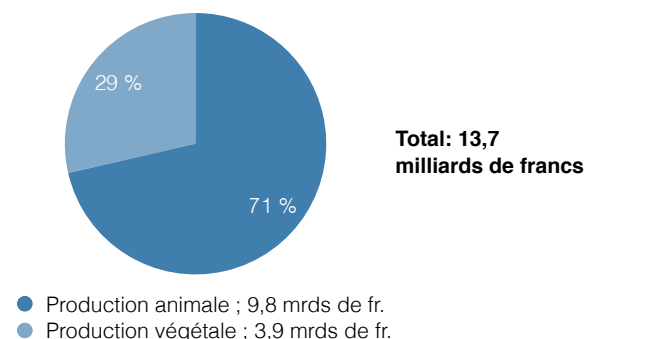


Source: VL - Coût et financement de l'agriculture

© VL 2020

Coût de la production alimentaire par secteur de production, 2018

A 4.2

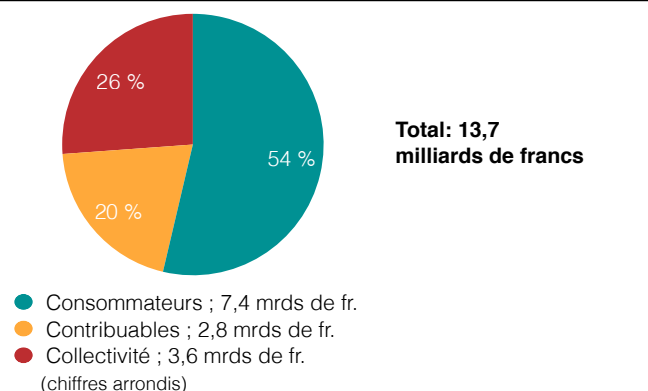


Source: VL - Coût et financement de l'agriculture

© VL 2020

Coût de la production alimentaire par payeur, 2018

A 4.3

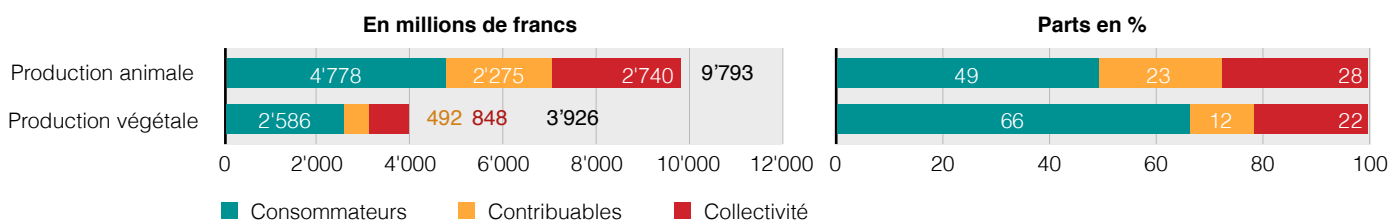


Source: VL - Coût et financement de l'agriculture

© VL 2020

Coût de la production alimentaire par secteur de production et par payeur, 2018

A 4.4



Source: VL - Coût et financement de l'agriculture

© VL 2020

Financement par produit brut

Le coût de la production animale et végétale peut également être ventilé par produit brut. À l'intérieur de la production animale (A 4.5), la production de lait et de viande bovine représente les coûts les plus élevés (4 milliards de francs chacun). La production de viande porcine a coûté environ 1,3 milliard de francs tandis que la volaille et les œufs représentaient chacun environ 400 millions de francs.

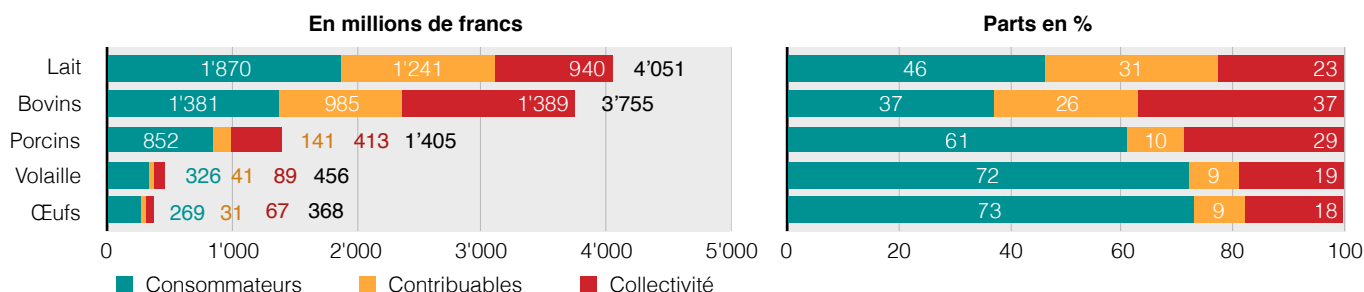
La répartition de ces coûts entre les payeurs s'est avérée différente en fonction du produit. Les consommateurs n'ont pris en charge que près de la moitié du coût (1,9 milliards de francs) en ce qui concerne le lait, et même moins de 40% du coût s'agissant de la viande bovine (1,4 milliard de francs). En revanche, ils ont supporté deux tiers du coût de la production de viande porcine, et environ trois quarts du coût

de la production de volaille et d'œufs. Par conséquent, les contribuables et la collectivité se sont chargés d'environ un quart des coûts (volaille et œufs) et ont financé aux deux tiers la production de viande bovine. La part du coût imputée à la collectivité était à chaque fois légèrement supérieure à celle supportée par les contribuables.

En ce qui concerne les aliments d'origine végétale (A 4.6), la production de légumes et la production de céréales ont occasionné les coûts les plus élevés. Tout comme pour la production animale, les coûts se répartissent à des degrés divers entre les consommateurs, les contribuables et la collectivité. En ce qui concerne les céréales, les oléagineux (colza et tournesol, p. ex.) et la betterave à sucre, les consommateurs ont financé moins de

Coût de la production alimentaire animale par produit brut et par payeur, 2018

A 4.5

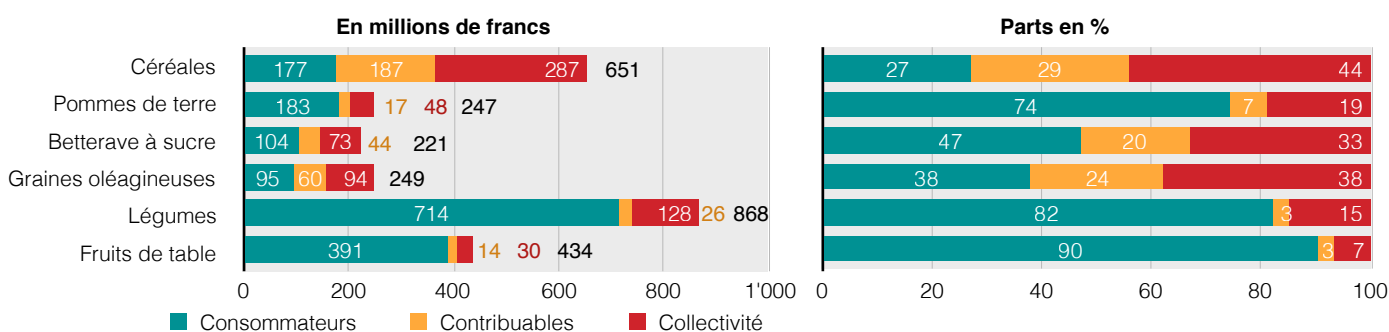


Source: VL - Coût et financement de l'agriculture

© VL 2020

Coût de la production alimentaire végétale par produit brut et par payeur, 2018

A 4.6



Source: VL - Coût et financement de l'agriculture

© VL 2020

la moitié du coût contre plus de 80% pour ce qui est des légumes et même plus de 90% du coût de production des fruits. S'agissant des pommes de terre, la part des consommateurs a couvert environ trois quarts du coût. D'une manière générale, les produits bruts vendus au consommateur sans avoir été traités, tels que les légumes, les fruits et les pommes de terre, sont beaucoup moins soutenus que les produits bruts en grande partie traités (céréales, oléagineux, betterave à sucre).

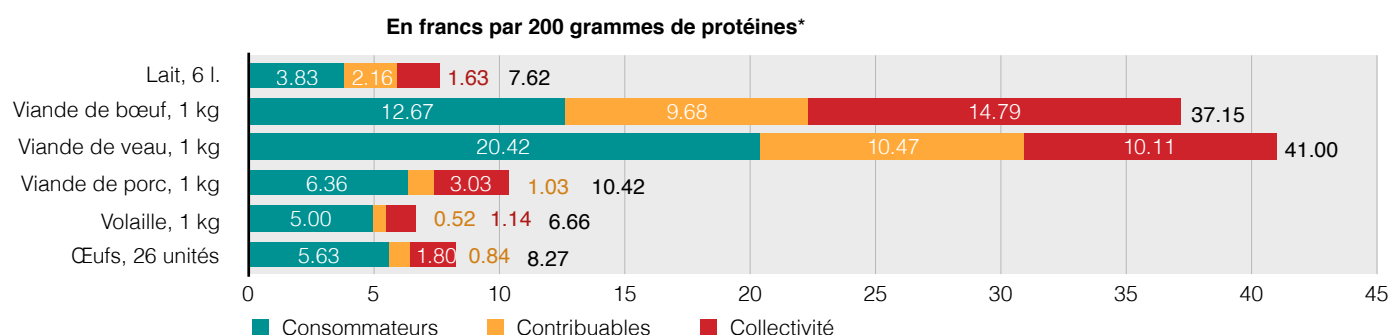
Coût et financement par kilo de produit

Les contributions des payeurs peuvent également être ventilées par unité de poids. Par rapport aux quantités de produits d'origine animale (en fonction de la teneur en protéines), les contributions des contribuables et de la collectivité se sont avérées particulièrement élevées en ce qui concerne la viande de bœuf et de veau (A 4.7). Du côté de la production végétale, les contributions par kilo de produit brut ont été plus élevées pour les oléagineux (colza et tournesol) et les céréales que pour les autres cultures (A 4.8).

Les contributions se rapportent toujours aux coûts des produits bruts. Les contributions des consommateurs ne correspondent donc pas aux prix payés en magasin, mais représentent les montants payés par les consommateurs qui reviennent aux producteurs des produits bruts (prix à la production).

Contributions des payeurs par rapport à la teneur en protéines : produits animaux prêts à la vente, 2018

A 4.7



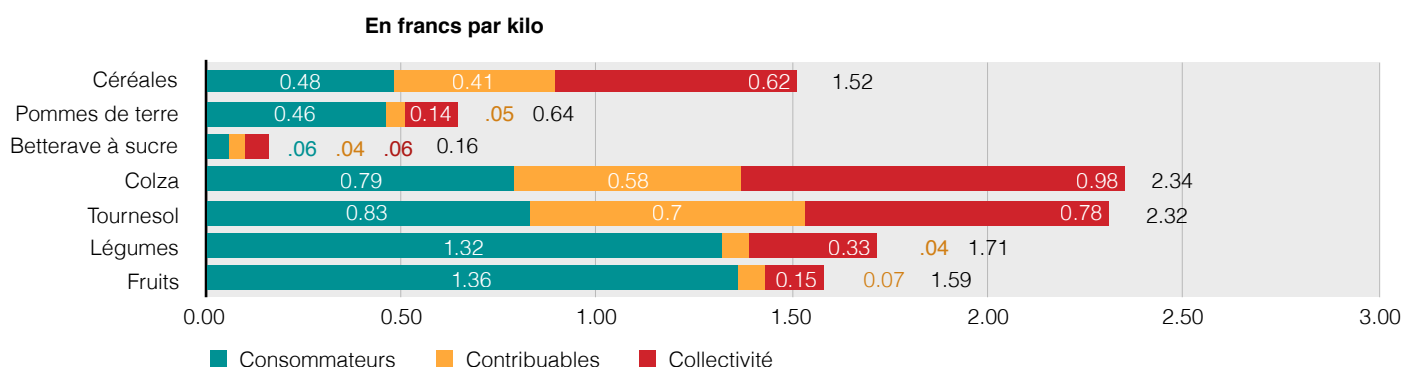
* pour la viande, sur la base du poids de vente

Source: VL - Coût et financement de l'agriculture

© VL 2020

Coût de la production alimentaire animale par produit brut et par payeur, 2018

A 4.8



Source: VL - Coût et financement de l'agriculture

© VL 2020

5 Coût pour les contribuables

En 2018, les contribuables ont participé à la production de denrées alimentaires pour un montant de 2,9 milliards de francs. Environ un quart d'entre eux venait des subventions destinées à éviter les atteintes à l'environnement et les souffrances des animaux (contributions au bien-être des animaux). Les trois quarts restants comprennent d'autres subventions qui n'ont pas été versées pour les prestations d'intérêt public.

Le coût de la production alimentaire pris en charge par les contribuables s'est élevé au total à 2,766 milliards de francs (A 5.1). 630 millions de francs (23%) ont été affectés aux mesures destinées à éviter les atteintes à l'environnement et les souffrances des animaux. Les 2,136 milliards de francs suisses restants (77%) comprennent d'autres subventions pour la production alimentaire. Ces coûts sont ventilés ci-dessous.

5.1 Coût des mesures destinées à éviter les atteintes à l'environnement

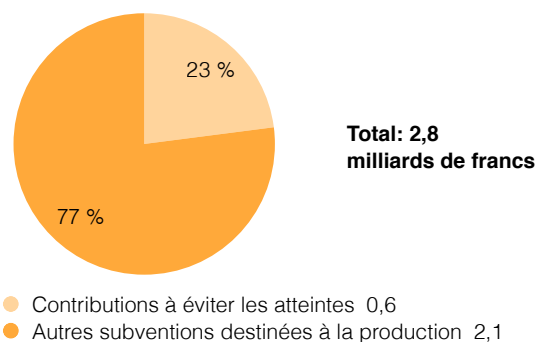
Le coût des mesures destinées à éviter les atteintes à l'environnement et les souffrances des animaux liées à la production se compose de différentes catégories de paiements directs (A 5.2) : la plus grande part, dotée de 276 millions de francs (44%), concernait les contributions pour le bien-être des animaux, suivies par les contributions pour la production de lait et de viande basée sur les herbages (18%) et les contributions pour les surfaces de promotion de la biodiversité à faible valeur écologique (15%). Les contributions pour la culture biologique, qui appartiennent également au coût des mesures antipollution, car elles indemnisent tout particulièrement le renoncement aux pesticides et aux fertilisants minéraux, représentaient environ 9% du coût (55 millions de francs).

Ventilation des coûts imputés aux contribuables

En ce qui concerne le coût de la production alimentaire pris en charge par les contribuables, il est possible de distinguer deux types de coûts. Le premier concerne les paiements directs destinés à éviter ou à réduire les atteintes excessives à l'environnement et les souffrances des animaux occasionnées par la production agricole. Le second type de coûts porte sur toutes les autres subventions destinées à soutenir la production ou les producteurs. Dans les deux cas, les contribuables assument une partie du coût de production.

Coûts pour les contribuables : types de coûts, 2018

A 5.1

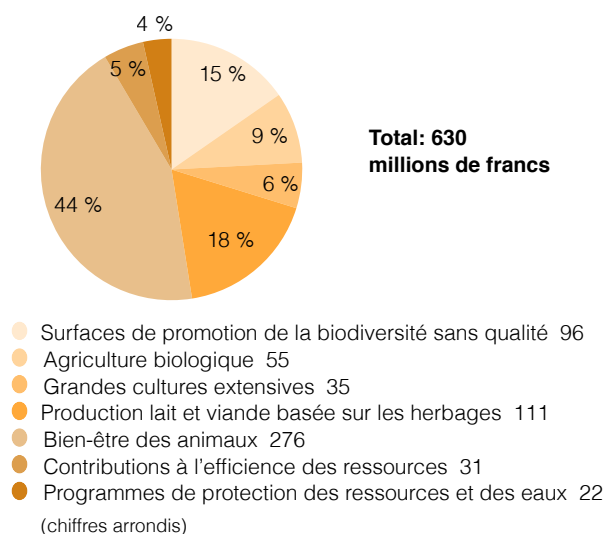


Source: VL - Coût et financement de l'agriculture

© VL 2020

Contributions destinées à éviter les atteintes à l'environnement et les souffrances d'animaux, 2018

A 5.2



Source: VL - Coût et financement de l'agriculture

© VL 2020

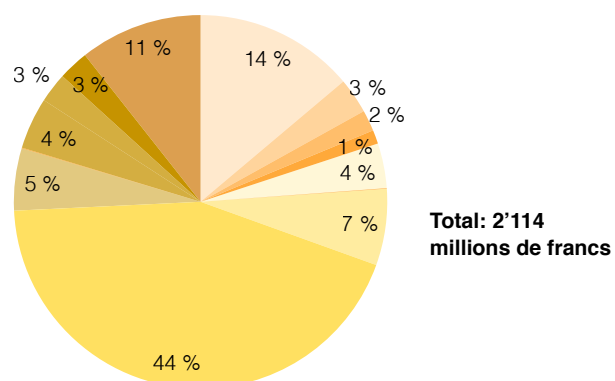
5.2 Autres contributions à la production alimentaire

Parmi les autres subventions destinées à la production alimentaire, les contributions pour la sécurité d'approvisionnement en représentaient près de la moitié, avec 925 millions de francs (44%) (A 5.3). Autres contributions majeures : les subventions de l'économie laitière (14%), qui englobent les suppléments pour le lait transformé en fromage, les prestations générales de la Confédération en faveur de l'agriculture (11%). Contrairement aux contributions pour les pentes (voir chapitre 9), la contribution au paysage cultivé « pour le maintien du paysage ouvert » (7%) est également versée dans les endroits favorables à l'agriculture où le paysage est maintenu ouvert même sans les contributions. Les contributions pour l'amélioration de la qualité et la promotion de la commercialisation ont soutenu des mesures de marketing et de communication, en particulier pour le fromage, le lait et la viande. La contribution de transition comprend des indemnités pour les exploitations qui ont subi des pertes à l'occasion de l'adaptation des paiements directs en 2014. La contribution pour les produits agricoles transformés comprend les subventions à l'exportation versées sous le contrôle de l'Administration fédérale des douanes (AFD). Les contributions pour la santé des animaux consistent principalement en contributions pour l'élimination des déchets d'abattoirs.

Autres contributions

à la production alimentaire, 2018

A 5.3



Total: 2'114 millions de francs

- Economie laitière 293
- Promotion de la qualité et des ventes 65
- Élevage et ressources génétiques 38
- Production végétale; 25 Mio. Fr.
- Améliorations structurelles 82
- Crédits d'investissements 1
- Contributions pour le maintien du paysage ouvert 140
- Contributions à la sécurité d'approvisionnement (en partie) 925
- Contributions de transition 114
- Protection des végétaux 1
- Produits agricoles transformés 95
- Allocations familiales 55
- Santé des animaux 56
- Prestations de la Confédération (administration, etc.) 225

Source: VL - Coût et financement de l'agriculture

© VL 2020

6 Coût pour la collectivité

La production alimentaire provoque des nuisances pour l'être humain, les animaux et l'environnement. Ce coût est supporté par la collectivité, c'est-à-dire la société dans son ensemble. En 2018, la plus grande partie du coût total de 3,6 milliards de francs était imputable aux émissions d'ammoniac (1,7 milliard de francs), préjudiciables à la santé et à la biodiversité dans les écosystèmes naturels. Viennent ensuite les émissions de gaz à effet de serre (0,9 milliard de francs).

Les coûts sont ici structurés en fonction de leur cause et non des dégâts occasionnés ou d'autres répercussions (sur la santé, le climat, les espèces sauvages etc.). Parmi les causes figurent les émissions d'ammoniac, de pesticides et autres, ainsi que l'élevage. La saisie des coûts pour la collectivité se fonde sur les causes et repose sur la volonté de payer afin d'éviter les dommages (voir encadré).

Évaluation des incidences négatives de l'agriculture (coûts externes)

L'agriculture occasionne des coûts au détriment de la collectivité (tab. 6.1). Comme ces coûts ne peuvent être indemnisés par le marché, ils sont également désignés comme coûts externes. Bien entendu, leur montant ne peut être dérivé de prix payés sur le marché. En guise de variante, il est possible de se fonder sur le coût des mesures antipollution. Dans de nombreux secteurs, les pouvoirs publics effectuent des dépenses destinées à prévenir les atteintes à l'environnement. Elles révèlent comment la société évalue ces atteintes. Si, par exemple, la classe politique est disposée à payer chaque année 1200 francs par hectare pour des terres cultivées sans pesticides, il en ressort une évaluation. Les risques pour la santé et l'environnement liés à l'emploi de pesticides sont estimés à 1200 francs par hectare. Une multiplication par la surface traitée permet de chiffrer les coûts externes de l'emploi de pesticides. Il en va de même pour les autres coûts externes, liés aux émissions d'ammoniac, de gaz à effet de serre etc.

Tableau 6.1. Principaux coûts externes de l'agriculture : causes et incidences

Cause	Processus	Incidences	Biens concernés
Émissions d'ammoniac	<ul style="list-style-type: none"> - Émissions atmosphériques (provenant de l'élevage) transportées vers les écosystèmes naturels - Contribution à la formation de particules fines - Contribution à la production de protoxyde d'azote (gaz à effet de serre) 	<ul style="list-style-type: none"> - Maladies des voies respiratoires - éviction de biocénoses spécialisées 	Santé ; diversité biologique
Pesticides	<ul style="list-style-type: none"> - Atteintes aux organismes non visés sur la parcelle concernée - Apport dans les eaux souterraines et les eaux de surface - Transport par l'air - Atteintes aux organismes et écosystèmes bien au-delà de la parcelle concernée 	<ul style="list-style-type: none"> - Atteinte à l'eau potable - Recul parfois très marqué des organismes sauvages (insectes, flore, oiseaux, organismes aquatiques etc.) 	Santé ; diversité biologique
Émissions de nitrate	<ul style="list-style-type: none"> - Apport dans les eaux souterraines et les eaux de surface (lacs, cours d'eau, océans) 	<ul style="list-style-type: none"> - Atteinte à l'eau potable - Modification des biocénoses aquatiques 	Santé ; diversité biologique
Émissions de gaz à effet de serre	<ul style="list-style-type: none"> - Émissions provenant de l'élevage, de sols fertilisés, de sols tourbeux asséchés et de l'utilisation d'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> - Réchauffement climatique 	Climat ; glaciers, zones littorales ; eau ; diversité biologique ; stabilité politique
Élevage	<ul style="list-style-type: none"> - Élevage (sans mesures particulières visant au bien-être des animaux) 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévention des souffrances d'animaux 	Bien-être des animaux

6.1 Parts des causes de coûts par rapport aux coûts totaux

Les coûts les plus élevés pour la collectivité (48%) proviennent des émissions d'ammoniac, transportées par la voie atmosphérique vers des écosystèmes naturels pauvres en nutriments (A 6.1). Outre les incidences pour la biodiversité, les émissions d'ammoniac contribuent également à la formation de particules fines, nocives pour la santé. D'après les dépenses de la Confédération destinées à éviter les émissions d'ammoniac, le coût de ces nuisances s'élèverait à environ 1,7 milliard de francs.

Le deuxième poste de coût le plus élevé (0,9 milliard de francs, soit 26%) concerne les émissions de gaz à effet de serre par l'agriculture, lesquelles contribuent au réchauffement climatique. Les pesticides ont occasionné un coût de 0,5 milliard de francs (14%) ; ils sont suivis par les émissions de nitrate (9%). Il importe ici de noter le préjudice causé à la qualité des eaux souterraines utilisées comme eau potable, et l'incidence pour la diversité des espèces dans les eaux de surface, c'est-à-dire les lacs, les cours d'eau et les océans. Enfin, les souffrances des animaux ont aussi occasionné un coût pour la collectivité, mais dans une mesure moindre (0,1 milliard de francs, soit 3%).

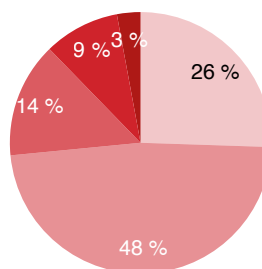
6.2 Secteurs relatifs aux gaz à effet de serre et à l'ammoniac

Les principaux coûts occasionnés au détriment de la collectivité, liés aux gaz à effet de serre et à l'ammoniac, sont ventilés en A 6.2 et A 6.3.

Les émissions de gaz à effet de serre d'origine agricole (A 6.2) ne sont provoquées que dans une faible mesure par l'utilisation directe de l'énergie fossile (carburants et combustibles). Les émissions liées à la digestion des animaux de rente sont beaucoup plus importantes (34%). Autres causes majeures : le stockage et l'épandage des engrais de ferme (purin et fumier, 12%) et les émissions provenant des sols fertilisés (17%). Les pertes de carbone issues des sols asséchés et affectés à l'exploitation agricole (surtout les sols marécageux) contribuent à 10% des émissions, tout comme la fabrication des moyens de production (engrais et fertilisants). L'énergie grise englobe les émissions liées à la construction de bâtiments et de machines.

Les émissions d'ammoniac (A 6.3), qui occasionnent des coûts particulièrement élevés et requièrent des mesures coûteuses (comme les contributions pour la production de lait et de viande basée sur les herbages, voir § 5.1) sont provoquées à 80% par le cheptel bovin. Le cheptel porcin est responsable de 15% des émissions. Les volailles et les autres catégories d'animaux occasionnent chacune 3% des émissions d'ammoniac.

Coût pour la collectivité, 2018

A 6.1

Total: 3,6 milliards de francs

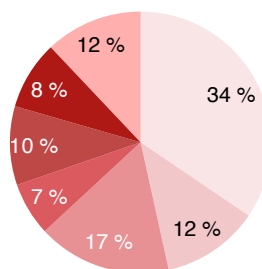
- Émissions de gaz à effet de serre 0,9
- Émissions d'ammoniac 1,7
- Pesticides 0,5
- Émissions de nitrate 0,3
- Bien-être animal 0,1

(chiffres arrondis)

Source: VL - Coût et financement de l'agriculture

© VL 2020

Coût des émissions de gaz à effet de serre, selon la cause, 2018

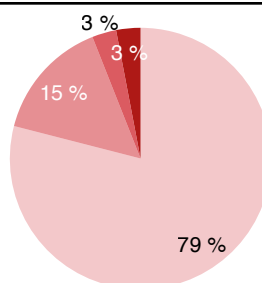
A 6.2

Total: 916 millions de francs

- Digestion des animaux de rente (316 Mio. Fr.)
- Gestion des engrais de ferme (110 Mio. Fr.)
- Sols fertilisés (152 Mio. Fr.)
- Utilisation d'énergie (60 Mio. Fr.)
- Pertes de carbone (89 Mio. Fr.)
- Fabrication des moyens de production (78 Mio. Fr.)
- Énergie grise (110 Mio. Fr.)

Source: VL - Coût et financement de l'agriculture

© VL 2020

Coût des émissions d'ammoniac, selon les catégories d'animaux, 2018

A 6.3

Total: 1,7 milliards de francs

- Bovins 1,4
- Porcins 0,3
- Volailles 0,05
- Autres 0,05

Source: VL - Coût et financement de l'agriculture

© VL 2020

7 Produits transformés

Le chapitre 4 a présenté le coût des produits bruts de l'agriculture ainsi que sa prise en charge. Il est aussi possible d'en dériver le coût des aliments transformés.

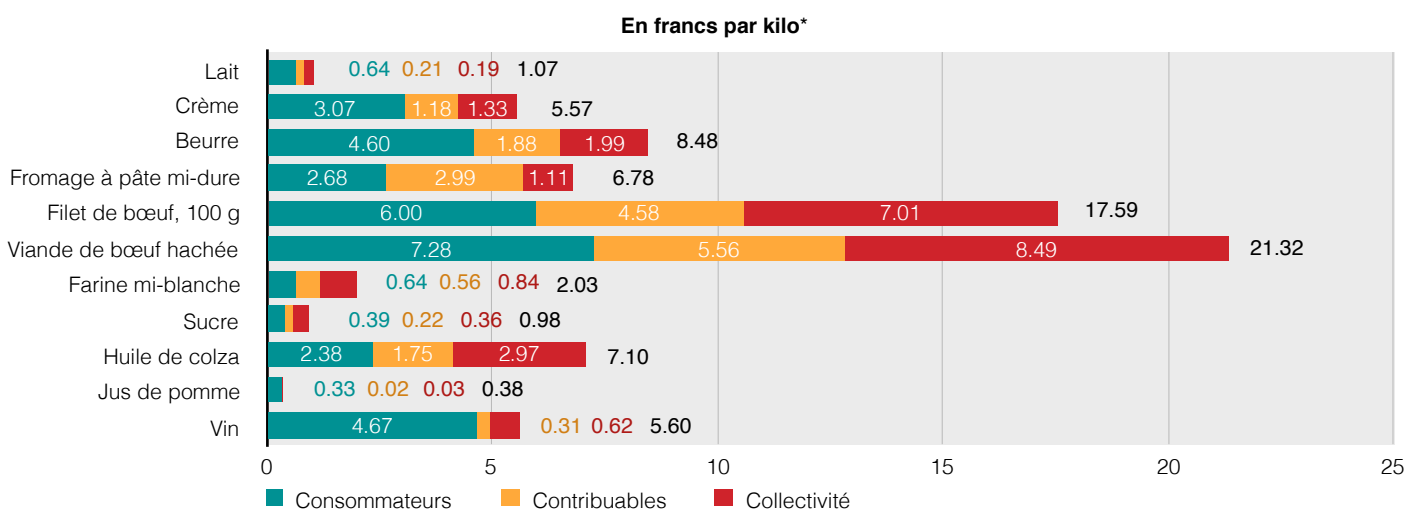
La figure 7.1 présente le coût d'une série d'aliments transformés ainsi que sa prise en charge. Les coûts pris ici en considération sont les coûts de production de l'agriculture. Les coûts estimés pour les consommateurs ne sont donc pas les prix à la consommation, mais les coûts de production de l'agriculture supportés par les consommateurs.

Calcul du coût des produits transformés

En ce qui concerne les produits vendus sans être transformés, comme la pomme de terre, il est possible de déduire le prix par kilo pour les contribuables et la collectivité de la quantité totale et de l'aide totale apportée (cf. § 4.2). Concernant les produits transformés comme le sucre, il faut également prendre en considération le rendement par kilo de produit brut. Pour ce qui est de la betterave à sucre, ce rendement est par exemple d'environ 16% ; autrement dit, 100 kg de betterave à sucre fournissent 16 kg de sucre. S'agissant de la viande, comme la viande bovine, il s'agit en outre de distinguer divers morceaux précieux, le coût de production étant réparti entre les morceaux selon des principes économiques. Dans la mesure où les morceaux de viande contribuent aux bénéfices en fonction de leur valeur, et suscitent ainsi la production, le coût occasionné pour les contribuables et la collectivité est également pris en compte. Pour 1 kg de filet de bœuf, qui contribue six fois plus au bénéfice que la même quantité de viande hachée, il faut donc prendre en compte un coût six fois supérieur (par kilo) pour les contribuables et la collectivité.

Coût des aliments transformés par payeur, 2018

A 7.1



* à l'exception du filet de bœuf (100 grammes)

Source: VL - Coût et financement de l'agriculture

© VL 2020

8 Ensemble de l'alimentation

Une partie de l'alimentation de la population suisse est couverte par des importations. La production alimentaire dans les pays d'origine affecte également l'environnement et occasionne donc aussi un coût pour la collectivité. Le transport, le traitement et le conditionnement ont occasionné des coûts relativement mineurs en comparaison.

8.1 Intégration des importations

Quantitativement, les importations ne représentent qu'une petite part de l'alimentation, car le besoin en viande et en produits laitiers est largement satisfait par la production domestique. Les denrées alimentaires produites en Suisse ne couvraient toutefois en 2017 que 52% de la consommation de calories en Suisse (OFAG 2019). Cela signifie que près de la moitié des calories alimentaires ont été importées. Outre leur coût pour les consommateurs, ces aliments provoquent aussi des atteintes à l'environnement et occasionnent donc un coût pour la collectivité.

Le coût total de la production alimentaire pris en charge par la collectivité s'est élevé à environ 4,7 milliards de francs. Les coûts les plus élevés sont imputables à la production de viande bovine et de lait (A 8.1).

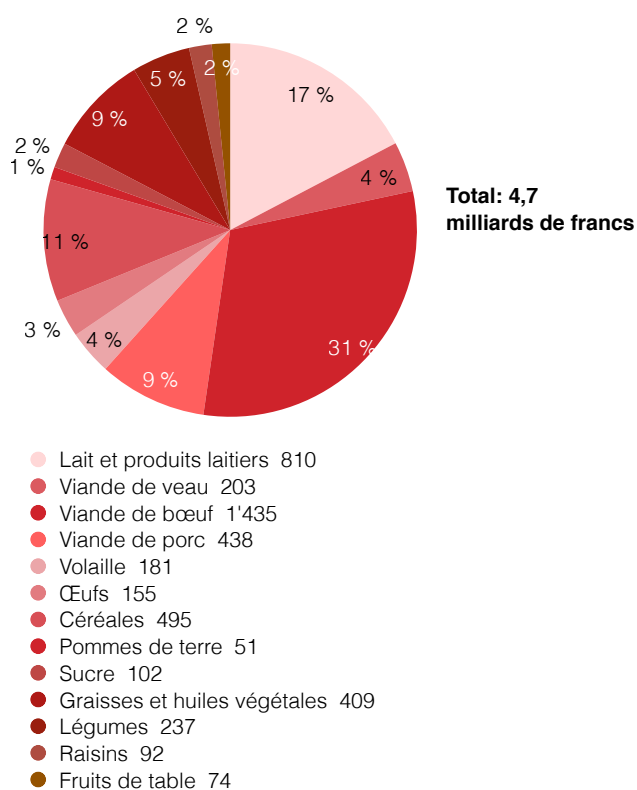
Le coût des aliments importés pour la collectivité atteignait au total 1'057 millions de francs (23%). Cette part relativement faible reflète la part mentionnée des importations de viande et de produits laitiers, dont le coût écologique est toutefois relativement élevé.

Importations : coût pour l'environnement et la santé

En ce qui concerne les denrées alimentaires importées, il n'existe aucun chiffre comparable au sujet des émissions et d'autres coûts supportés par la collectivité. Les estimations basées sur des écobilans révèlent que la production à l'étranger par unité de produit provoquent en moyenne des atteintes similaires à l'environnement (Bystricky et al. 2015, Alig et al. 2019). En ce qui concerne le bien-être des animaux, faute d'informations fiables sur les coûts, il faut se contenter d'une approximation. Il est à supposer qu'un élevage conforme à la loi coûte en moyenne, pour la collectivité, deux fois plus cher à l'étranger qu'en Suisse en raison de normes plus basses dans les pays concernés.

Coût de l'alimentation pour la collectivité : parts des principales catégories d'aliments, 2018

A 8.1

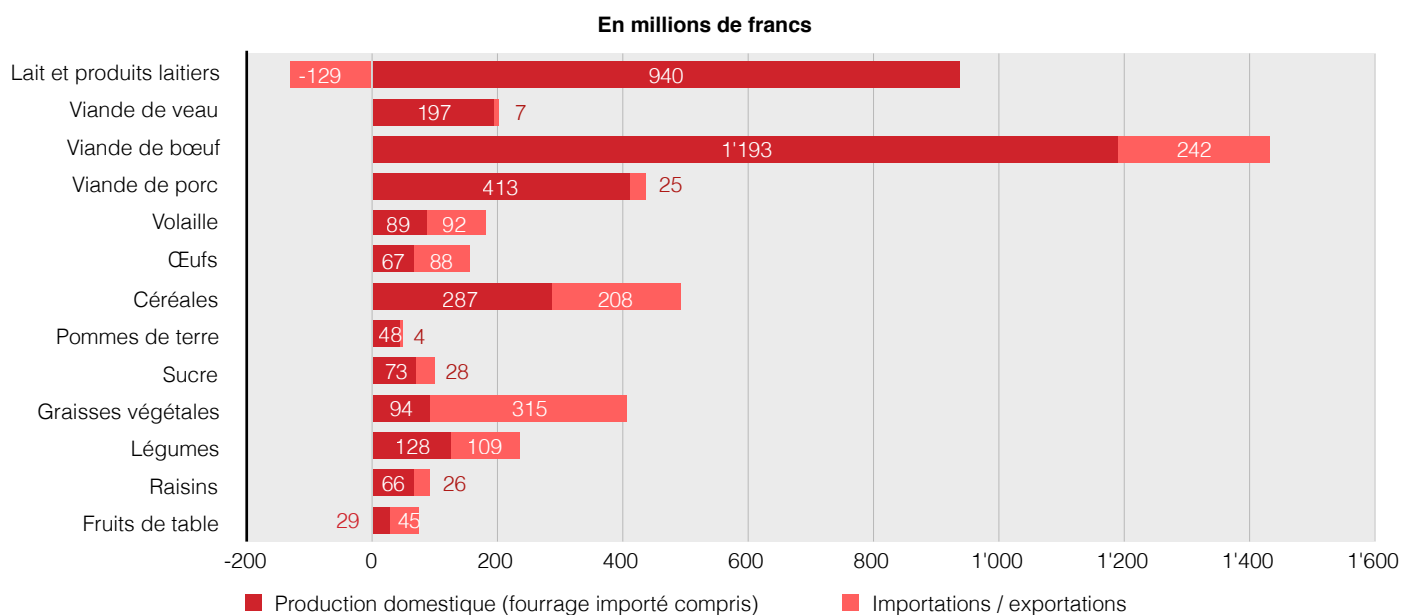


Source: VL - Coût et financement de l'agriculture

© VL 2020

Coût de l'alimentation pour la collectivité : production domestique et importations (exportations déduites), 2018

A 8.2



Source: VL - Coût et financement de l'agriculture

© VL 2020

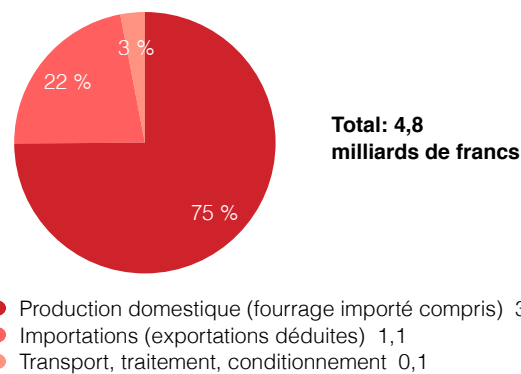
Parmi les produits importés (A 8.2, barres rouges claires), les coûts les plus élevés pour la collectivité sont imputables aux huiles végétales et à la viande bovine. La Suisse a exporté davantage de produits laitiers qu'elle n'en a importé. Les exportations ont occasionné un coût écologique net de 129 millions de francs. La production de lait (17%) de viande de veau (4%) et de viande bovine (31%) représentaient environ la moitié du coût de l'agriculture pour la collectivité. Ces chiffres n'incluent pas le coût de denrées telles que le café et le cacao, les produits de la pêche et de la pisciculture ainsi que toute une série de catégories de produits mineures.

8.2 Transport, traitement et conditionnement

Les coûts présentés ne concernent que la production agricole. Le traitement et le transport des aliments ont occasionné des coûts supplémentaires, notamment en raison des émissions de gaz à effet de serre. En 2018, ces coûts ont avoisiné 145 millions de francs, soit 3%, c'est-à-dire une part mineure du coût total des denrées alimentaires (A 8.3).

Coûts pour la collectivité : production domestique, importations et transport, traitement, conditionnement, 2018

A 8.3



Source: VL - Coût et financement de l'agriculture

© VL 2020

9 Prestations d'intérêt public

Outre des denrées alimentaires, l'agriculture fournit également des prestations écologiques et d'autres prestations d'intérêt public (cf. chap. 3). Ce chapitre présente les prestations en question fournies à la société, ainsi que les contributions qui les subventionnent.

En 2018, le coût total des prestations d'intérêt public s'est élevé à 1'042 millions de francs (A 9.1). La majeure partie de ce coût est imputable aux surfaces de promotion de la biodiversité (30%), aux contributions pour la production dans de conditions difficiles (15%), aux prestations visant à améliorer la qualité du paysage (15%), à l'exploitation des terrains en pente (12%) et à l'utilisation des zones d'estivage (contributions d'estivage et contributions d'alpage, respectivement 12% et 10%). Des contributions mineures sont affectées à l'exploitation des terres agricoles en forte pente, aux vignobles et à la culture des oléagineux et des betteraves à sucre pour la sécurité d'approvisionnement.

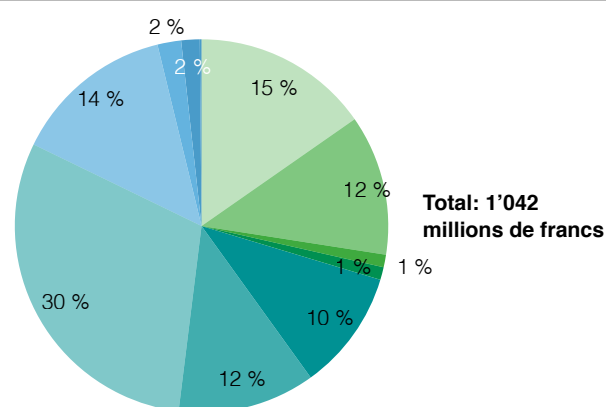
Les contributions pour prestations d'intérêt public consistent principalement en paiements directs. Mais tous les paiements directs ne sont pas des contributions pour prestations d'intérêt public. Le coût des autres paiements directs non affectés à des prestations d'intérêt public est présenté au chapitre 5, consacré au coût des denrées alimentaires pour les contribuables.

Prestations d'intérêt public

Les prestations d'intérêt public englobent les services rendus par des entreprises privées (exploitations agricoles) et indemnisés par des paiements directs. Il s'agit en majorité de prestations écologiques, dont fait partie, par exemple, l'entretien des arbres fruitiers hautes tiges et des prairies riches en espèces. Elles comprennent également les prestations contribuant à assurer l'approvisionnement en temps de crise. C'est le cas de la culture de colza et de tournesol (oléagineux) ainsi que de betterave à sucre, dans la mesure où ces cultures contribuent à la sécurité d'approvisionnement. La catégorisation sous-jacente des contributions de la Confédération à l'agriculture est décrite dans un rapport méthodologique séparé (VL 2020).

Contributions pour prestations d'intérêt public de l'agriculture, 2018*

A 9.1



- Contr. pour la production dans de conditions difficiles 159
- Contributions pour terrain en pente 126
- Contributions pour terrain en forte pente 11
- Contributions pour vignobles en pente 11
- Contributions d'alpage 108
- Contributions d'estivage 124
- Contributions à la biodiversité (en partie) 300
- Contributions à la qualité du paysage 146
- Programmes de protection des ressources et des eaux 22
- Contributions oléagineux, sécurité d'approvisionnement 21
- Contr. betterave à sucre, sécurité d'appr. (en partie, 50%) 17
- Contributions à la surface pour semences 2

*hors contributions pour mesures à éviter les atteintes à l'environnement et les souffrances d'animaux

Source: VL - Coût et financement de l'agriculture

© VL 2020

Bibliographie

Alig, M., Nathani, C. & Flury, C. (2019).

Umweltauswirkungen einer Marktöffnung im Landwirtschaftsbereich – Analyse dreier theoretischer Handelsszenarien. Schlussbericht im Auftrag des Bundesamtes für Umwelt. Treeze, Rütter Sococo, Flury & Giuliani. Rüschlikon / Uster / Zürich.

Bystricky, M., Alig, M., Nemecek, T. & Gaillard, G. (2015).

Analyse du cycle de vie des produits agricoles suisses en comparaison avec des produits importés. Agrarforschung Schweiz 6, 264–269.

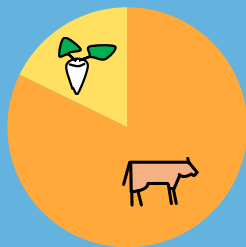
OFAG (2019). Rapport agricole 2019. Office fédéral de l'agriculture, Berne.

OFS (2018). Les comptes économiques et satellites du secteur primaire: méthodes. Une introduction à la théorie et à la pratique Office fédéral de la statistique, Neuchâtel.

OFS (2019). Coûts et financement des transports en 2015. Office fédéral de la statistique, Neuchâtel.

VL (2020). Kosten und der Finanzierung der Landwirtschaft. Methodenbericht. Version 1.0. Vision Landwirtschaft, Oberwil-Lieli.

Combien coûte la production alimentaire ? Et quelle part du coût total est supportée par les consommateurs, les contribuables et la collectivité ? Les réponses à ces questions sont le premier pas vers une plus grande vérité des coûts dans l'agriculture et l'alimentation suisses. Et donc vers une production alimentaire compatible avec une eau potable propre, un air pur et qui préserve la biodiversité.



« Plus de quatre cinquièmes des 2,8 milliards de francs en contributions des contribuables (82%) ont été versés à la production animale et seulement 18%, à la production végétale. » (p. 12)

